

TEMOIGNAGE EN FAVEUR DU PROFESSEUR JEAN-BERNARD FOURTILLAN ET DU PROFESSEUR HENRI JOYEUX

Je, soussignée, Catherine [...], âgée de 62 ans, domiciliée au [...], saine de corps et d'esprit, déclare faire ce jour, lundi 30 septembre 2019 à 7h38, le témoignage suivant en faveur du Professeur Jean-Bernard FORTILLAN et du Professeur Henri JOYEUX :

En juin 2012, je suis diagnostiquée Maladie de Parkinson et traitée par Azilect, avec, en 2013, un complément de Requip et enfin, en 2018, un rajout de Modopar.

Le 1^{er} avril 2017, j'assiste à une conférence, à Montpellier, sur « La pensée de l'homme crée-t-elle ses maladies » avec la participation des Professeurs Fourtillan et Joyeux, où ils divulguent, pour la première fois, au grand public, la découverte du Professeur Fourtillan sur le dysfonctionnement du système veille-sommeil et de la glande pinéale dans les maladies d'Alzheimer, de Parkinson, ainsi que dans la dépression et l'insomnie.

Les questions fusent et bien sûr, celle de la date de mise sur le marché de ces patchs transdermiques : les deux Professeurs déclarent que cela ne pourra pas se faire avant des tests et des essais cliniques.

Devant la pression du public qui demande à participer à la phase de tests, il est demandé aux personnes intéressées de s'inscrire à l'issue de la conférence et qu'une confirmation d'inscription leur sera envoyée en temps voulu.

A la sortie de la conférence, je me précipite pour faire partie de ces tests.

En juin 2017, j'apprends que le Professeur Joyeux fait une conférence sur l'alimentation, à Montpellier.

Je décide de m'y rendre afin que le Professeur Joyeux intercède en ma faveur, pour que je puisse tester les patchs au plus vite, car ils sont pour moi d'une importance vitale.

J'en parle aux malades de ma connaissance, atteints de la maladie de Parkinson, qui décident tout de suite de s'inscrire.

Nous avons tout de suite, l'intime conviction que c'est une découverte majeure, et que ces patches constituent la pièce manquante au puzzle de notre retour à la santé.

Je pense que le traitement conventionnel de la maladie de Parkinson n'est pas adapté car il est donné sans prescription d'analyses biologiques et n'est qu'à base de dopamine et d'anxiolytiques.

Mon parcours personnel tend à prouver que la maladie de Parkinson a :

- *Une origine intestinale et virale (virus Epstein-Barr et alimentation inadaptée).*
- *Une origine physiologique (dysfonctionnement du système veille-sommeil) : suite à la prise de 3 mg de mélatonine au coucher sur les conseils du Professeur Fourtillan, j'ai constaté l'atténuation des symptômes, quelques minutes, vers 6h00 du matin. Ce constat tend à conforter la thèse du Professeur Fourtillan car **le fonctionnement minimal de mon système veille-sommeil permet un rétablissement temporaire des fonctions motrices.***
- *Une origine génétique (père), dans mon cas.*
- *Une origine émotionnelle (histoire familiale).*

Je retrouve un sommeil normal et réparateur lorsque j'utilise les patches.

Le système veille-sommeil étant la base de notre équilibre santé, il CONTRIBUE, une fois restauré de façon naturelle et non agressive, à un retour à la santé et à une vie quotidienne normale.

Il faut absolument travailler sur les terrains du sommeil, de l'alimentation, et des émotions, et les médicaments conventionnels ne suffisent pas à enrayer cette maladie.

Par conséquent :

Il est criminel que l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament (ANSM) décide, le 27 septembre 2019, de porter suspension de la fabrication et

l'importation, de la vente ou de la distribution à titre gratuit, ainsi que de l'utilisation de ces patchs transdermiques.

Il est indécent que l'ANSM demande aux patients concernés de ne plus utiliser ces patchs, argumentant qu'il y a des risques pour leur santé.

De plus :

Le Professeur Fourtillan et le Professeur Joyeux ne m'ont jamais demandé d'arrêter mon traitement allopathique.

Le Professeur Fourtillan et le Professeur Joyeux n'ont jamais exigé des participants de financer ces tests : il est simplement demandé à ceux qui le peuvent de contribuer aux frais engendrés.

Le Fonds Josefa n'est pas une secte : contrairement à une secte, il est très difficile, en raison de la forte demande, de rentrer dans la phase de tests, et il est très facile d'en partir.

Conclusion:

Les malades, dont je fais partie, n'ont pas le temps d'attendre le bon vouloir des dirigeants de l'Agence Nationale de la SECURITE du MEDICAMENT qui devrait changer de nom et ne s'appeler que l'Agence du MEDICAMENT.

Les affaires récentes sur la pénurie de certains médicaments, l'affaire du MEDIATOR, le scandale du LEVOTHYROX nous en donnent la preuve et nous enlèvent toute confiance en un organisme d'état qui est plus prompt à interdire de simples tests sur des substances naturelles qui GUERISSENT les maladies, que d'interdire des médicaments qui AGGRAVENT les maladies.

Catherine [...], lundi 30 septembre 2019, 9h35

** Document reçu par email le 30 septembre 2019. Toutes les données personnelles du document original ont été masquées pour des raisons de confidentialité (remplacé par « [...] »)*